



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

GESTIONNAIRE DE PAIE EN CONTRAT PRO

Titre de Niveau III

Délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue Social

Date de Publication au Journal Officiel : 02/03/2014

LA FORMATION

- Durée : 420 heures en centre

CGP FORMATION

- Horaires : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi
- Public concerné : toute personne désirant acquérir les compétences pour devenir gestionnaire de paie
- Pré-requis : test d'entrée et entretien de motivation
- Moyens pédagogiques : Sept formateurs permanents, deux intervenants extérieurs, un poste informatique par stagiaire, un plan de travail par stagiaire
- Lieu de formation :

CGP Formation
1 Avenue de l'Angevinière
44800 Saint Herblain

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

CCP 1 : Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

- ❑ Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations du travail
- ❑ Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel
- ❑ Assurer les relations avec le personnel et les tiers
- ❑ Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail
- ❑ Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel

CCP 2 : Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

- ❑ Réaliser et contrôler les bulletins de salaire
- ❑ Établir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

PROGRAMME

CCP 1 - Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

Législation du travail

Le contrat de travail

Etude approfondie de la forme et du contenu
CDD et travail temporaire

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

Les sanctions applicables aux salariés
La notion de modifications substantielles du contrat de travail

Licenciement

Motif de licenciement
Procédure de licenciement individuel et collectif
Sanctions liées au licenciement abusif ou manquement à la procédure

Le règlement intérieur

Champs d'application
Forme et contenu
Procédure d'établissement

Les institutions représentatives du personnel

Les délégués syndicaux
Les représentants du personnel
Le comité d'entreprise
Le CHSCT

Les institutions liées au travail

L'inspection du travail
Les prud'hommes
La cour d'appel

Les contrats particuliers

La recherche juridique

Les notes de synthèse

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

SECRETARIAT & JURIDIQUE

- La note de service
- La note de synthèse
- Le compte rendu de réunion
- Reconstitution de courriers
- Rédaction des contrats de travail
- Rédaction des documents accompagnant la vie du salarié dans l'entreprise

CCP 2 - Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

Pratique de la paie

Le contrat de travail

- La procédure de recrutement
- L'établissement du contrat de travail
- Les clauses particulières
- La déclaration unique d'embauche

Les tableaux de régularisation des plafonds Cadre et Non Cadre

La collecte des données

- Feuille d'heures
- Evénements affectant le contrat de travail

Etudes des cotisations

- Les cotisations URSSAF
- Les cotisations Pôle Emploi
- Les cotisations retraites complémentaires
- La réduction « Fillon »

Les éléments du salaire brut

- Les congés payés
- Les heures supplémentaires
- Les heures complémentaires
- Les congés maladie
- Les absences non rémunérées
- Les avantages en nature
- Les commissions sur chiffres d'affaires

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

La prime de précarité

Les éléments du salaire net à payer

Les acomptes

Les tickets restaurant

Les indemnités

Les prêts aux salariés

Les saisies sur salaire

Le solde de tout compte CDD

Le solde de tout compte CDI

Licenciement économique

Licenciement disciplinaire

Départ Volontaire à la Retraite/Mise à la Retraite

Les bulletins de paye concernant les contrats particuliers

Les formateurs occasionnels

Les VRP Cadre, Non Cadre, Exclusifs, Multicarte

Les contrats « aidés »

Les stagiaires

Les salariés en contrat de professionnalisation

Les obligations de l'employeur

Les registres obligatoires

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Progiciel de paie CIEL

Le dossier

Création et configuration du dossier

Les fichiers de base

Les tables
Gestion des primes statutaires
Gestion des indemnités kilométriques
Gestion des commissions sur chiffre d'affaires
Le paramétrage des cotisations
Cotisations de Sécurité Sociale
Cotisations Assedic
Cotisation retraite et prévoyance
Abattement frais professionnels
Réduction Loi « Fillon »
Le paramétrage des profils
La notion de rubriques
Le statut des employés
Les contrats particuliers
Les primes liées aux postes
La création des salariés

La saisie des salaires

La saisie des éléments variables
Congés payés
Absences non rémunérées
Indemnités Journalières de Sécurité Sociale
Prime exceptionnelle
Heures supplémentaires
Saisie arrêt sur salaires et acomptes

Le contrôle, la correction et la validation du bulletin de salaire & Les éditions

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Les déclarations sociales et fiscales

Les déclarations sociales

- La DSN
- La déclaration de main-d'œuvre
- La taxe sur les salaires
- La déclaration URSSAF
- La déclaration retraite

Les déclarations fiscales

- La formation continue
- La taxe d'apprentissage
- La déclaration concernant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- L'effort à la construction

La collecte des données

- Gestion des temps
- Principaux indicateurs relatifs au temps

L'élaboration du bilan social

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Compétences transversales en bureautique

Au travers de la mise en place des tableaux de bord et de contrôle, les compétences bureautiques suivantes seront abordées :

EXCEL

Conception simple et rapide d'une feuille de calcul
Conception d'un tableau à l'aide des menus et commandes
Présentation et mise en page
Les fonctions
Les graphiques
Base de données
Publipostage Word – Excel

WORD

Présentation de Word sous Windows
Correction et présentation d'un texte
Mise en forme d'un document simple
Mise en forme d'un long document
Tabulations, tableaux et bordures
Tables et index
Formulaires



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation Formative :

Afin d'accompagner au mieux le stagiaire dans ses acquisitions aussi bien au centre qu'en entreprise, nous mettons en place des évaluations formatives. Les thèmes posant souci, s'il y en a, pourront être revus par le biais du site Internet ou être abordé avec le tuteur / la tutrice au sein de l'entreprise :

- Chaque fin de semaine sur les éléments abordés en cours.
- Chaque mois par le biais du livret d'accompagnement du stagiaire

Evaluation en Cours de Formation :

Evaluations mises en place à la fin du programme concernant chaque CCP décrit dans ce programme par une Evaluation en Cours de Formation (ECF). Ces évaluations sont analysées par l'équipe andragogique et le responsable formation. Elles font l'objet d'une validation des acquis dans le livret de suivi des ECF fournis au jury au terme de la formation. Dans le cas d'un échec à ces évaluations dites « De bloc », après une séquence de révision sur les thèmes non acquis, une évaluation complémentaire est mise en place et la personne formée repasse une évaluation dont les résultats figureront aussi dans le livret de suivi.

Le stagiaire devra rédiger un Dossier Professionnel en vue de l'examen via son expérience en entreprise durant le contrat pro.

Au terme de la formation :

Les stagiaires passent une Epreuve Professionnelle de Synthèse (sujet envoyé par le Ministère du Travail). Cette épreuve dure 5 heures.

Les stagiaires effectuent un entretien avec le jury. L'entretien dure 1 heure, il porte sur l'épreuve de synthèse, le dossier professionnel et l'appréhension par le candidat du métier préparé.

Le jury habilité par le Ministère du Travail peut délivrer l'intégralité du titre professionnel, une unité sur deux ou encore ne délivrer aucune partie du titre professionnel.

SAS CGP Formation – 1, Avenue de l'Angevinière – 44800 Saint Herblain

SIRET : 519 522 411 00031 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire